



COMMUNE DE CLUNY

RÉVISION GÉNÉRALE DU PLU

Compte-rendu de la réunion publique du 18 mars 2019 à 20h00

Membres du conseil municipal présents : Henri BONIAU, Maire ; Bernard ROULON, Adjoint ; Liliane POMMIER, Adjointe ; Colette ROLLAND, Adjointe ; Paul GALLAND, Conseiller.

Public : 13 personnes.

Le Maire expose, tout d'abord le but et la finalité d'un PLU, la nécessité de réviser celui de CLUNY approuvé en 2006, modifié légèrement deux fois depuis.

Cette révision est élaborée avec l'aide du Bureau d'Études RÉALITÉS de ROANNE, spécialisé.

Le mécanisme de cette révision figure dans le CLUNY MAG' de mars-avril 2019.

Le Maire présente ensuite le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable), cœur du dispositif, établi en adéquation avec la Note d'enjeux de l'État : véritable cahier des charges, dont le PLU résultant doit impérativement tenir compte pour recueillir la validation des autorités.

Ce nouveau PADD a été établi notamment à partir de celui du précédent PLU. On en a repris les actions prévues. De celles qui n'ont pas été suivies de réalisation, certaines, devenues caduques ont été abandonnées, d'autres sont reprises dans le nouveau PADD. De nouvelles ont été ajoutées.

Le Maire expose enfin le projet de territoire présenté aux PPA (personnes publiques associées) qui auront à se prononcer.

Le Maire donne ensuite la parole au public.

DÉBUT DES INTERVENTIONS DU PUBLIC

1^{ère} question : Les terrains à droite de la route D980, en direction de MONTCEAU, à la sortie de CLUNY seront-ils constructibles ?

Réponse : Il est trop tôt pour le dire actuellement. Les plans et règlements n'ont pas encore été abordés. Il faut attendre, notamment l'enquête publique.

2^{ème} question : Y-a-t-il un plan des zones inondables ?

Réponse : Elles figurent sur le plan PLU actuel. Il n'existe pas de PPRI.

3^{ème} question : Qu'en est-il de la loi ELAN ? A-t-elle changé les relations avec l'ABF ?

Réponse : Rien de changé pour ce qui concerne CLUNY.

4^{ème} question : Qu'en est-il de l'extension urbaine au nord-ouest ? Notamment les CRAS ?

Réponse : Les CRAS, ne peuvent plus recevoir, dans le PLU actuel, de nouvelles constructions. Cette disposition sera reconduite dans le futur PLU. Il est rappelé qu'actuellement, seuls sont autorisés certains agrandissements de constructions actuelles et certaines transformations en habitations de constructions existantes.

Le Maire rappelle enfin, que tout est accessible au public en Mairie. La publicité a été effectuée par voie de presse, d'affichage en Mairie, d'information dans le journal municipal. Le registre de concertation est à la disposition du public ; ainsi que tous les documents sous forme papier dans un premier temps.

Le site internet cluny.fr mettra bientôt tous les documents du dossier, sous forme numérique, à disposition du public.

L'adresse courriel revisionPLU@cluny.fr est à sa disposition pour en recueillir les observations.

À la fin de la réunion, une discussion s'engage sur le PSMV proprement dit. Il est rappelé au public à l'issue de cette discussion, que, malgré tout l'intérêt incontestable de la matière traitée, elle est hors sujet : le PSMV étant indépendant du PLU qui ne porte que sur CLUNY hors PSMV. En revanche, le PADD, quant à lui, intègre la problématique du PSMV.

FIN DES INTERVENTIONS DU PUBLIC